

L'Adresse

s'en retirer librement? Voici l'essence de la démocratie qui a cours dans ce pays: des millions de citoyens du monde nous envient.

Le député de Burin—Saint—Georges, démocrate qu'il est, devrait être d'accord avec l'opposition et respecter le choix éventuel des Québécois.

M. Simmons: Monsieur le Président, je remercie le député de La Prairie pour sa question. En fait, j'ai exactement dit ça pendant mon discours. J'ai dit que ce sont les électeurs du Québec qui prendront la décision. Seulement, j'ai dit que ce n'est pas l'endroit pour prendre cette décision. Je pense profondément que le temps est presque venu pour les Québécois de se pencher sur cette question. Oui, je suis d'accord. Absolument.

En ce qui concerne la référence de mon ami aux référendums— puisqu'il y a eu deux référendums à Terre—Neuve, en 1948—mon père et ma mère ont pris une décision qui, pour eux, était bonne, mais je ne conteste pas la suggestion que si une province peut prendre une décision dans une direction, elle a également le pouvoir et le droit de prendre une décision dans une autre direction. J'ai dit, en fait, que ce sont les résidents du Québec qui prendront la décision et non les électeurs de tout le Canada.

Mme Debien (Laval—Est): Monsieur le président, après avoir consulté mes collègues du parti gouvernemental et ceux du Parti réformiste, j'aimerais obtenir le consentement unanime de la Chambre afin que le député de Bellechasse puisse prononcer devant cette Chambre son discours en réponse au discours du Trône.

Le président suppléant (M. Kilger): Y a-t-il consentement unanime pour que le député de Bellechasse puisse prononcer son discours au complet?

[Traduction]

M. Keyes: Monsieur le Président, si la Chambre s'ajourne à la fin du temps de parole accordé au député, nous serons, compte tenu du nouveau climat de coopération qui règne à la Chambre, d'accord avec cette suggestion.

Le président suppléant (M. Kilger): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, permettez—moi, comme c'est l'usage, de vous féliciter, ainsi que tous les occupants du fauteuil pour l'élection qui vous a conduit à occuper ces hautes fonctions dans cette Chambre. Je suis ici depuis très peu de temps, mais j'ai déjà pu apprécier le doigté et le savoir—faire de la Présidence.

• (1605)

Également, je remercie particulièrement l'honorable député de Burin—Saint—Georges pour l'éloquent discours qu'il vient de prononcer sur le droit des peuples à l'autodétermination, étant lui—même d'une nation, la seule d'ailleurs en ce pays qui a choisi librement et volontairement, suite à un référendum tenu en 1948, d'adhérer à la Fédération canadienne. Or, si le processus pour entrer dans la Fédération canadienne est la voie du référendum, il

est maintenant clairement établi que le processus inverse pour créer un État souverain est aussi la voie du référendum.

Depuis que je suis à la Chambre et que nos travaux ont commencé, je ne me suis pas surpris de ce que nos amis, nos collègues libéraux d'en face, monsieur le Président, parlent abondamment et librement de leur livre rouge. Ils ont fait campagne sur ce livre—là et ils ont eu une majorité de sièges en parlant de leur livre rouge. Je ne suis pas surpris non plus lorsque j'entends mes amis réformistes parler de modifications, sinon de coupures,—nous ne sommes pas dans les détails actuellement dans les programmes sociaux—parler de réforme du mode de vote ou d'une approche différente de la responsabilité ministérielle, je ne suis pas surpris de les entendre puisqu'ils ont fait campagne là—dessus. Alors, pourquoi faudrait—il se surprendre d'entendre un député du Bloc québécois qui a fait campagne sur la souveraineté du Québec venir dans cette Chambre et parler de la souveraineté du Québec? Nous avons été élus sur ce programme. C'est notre raison d'être. C'est l'âme de notre parti que de défendre, de promouvoir la souveraineté du Québec, une souveraineté qui en est une d'affirmation, une souveraineté qui n'est dirigée contre personne, mais qui est d'abord l'affirmation de nous—mêmes pour pouvoir traiter d'égal à égal, de nation à nation, avec tous les peuples qui nous entourent, y compris nos amis et voisins canadiens, desquels la géographie nous fait nécessairement nous rapprocher tout particulièrement et avec qui les liens de l'histoire ont créé des amitiés si solides au cours des décennies et même des siècles.

Nous nous posons la question et c'était l'honorable député de Papineau—Saint—Michel l'autre jour qui posait la question: Mais qui donc parle au nom du Québec? Bien que je sois en désaccord avec plusieurs aspects de ce que disait l'honorable député de Papineau—Saint—Michel, il faudra effectivement trancher la question.

L'honorable député de Burin—Saint—Georges disait tout à l'heure que ce n'est pas la place ici pour décider de la souveraineté du Québec. J'en suis, je partage le point de vue de l'honorable député. La décision ne sera pas faite ici, elle sera faite au Québec par les Québécois et les Québécoises, avec leur bulletin de vote qu'ils déposeront librement dans une boîte de scrutin, suite à un débat que nous souhaitons le plus ouvert et le plus éclairé possible. C'est là la nécessité du référendum pour trancher une fois pour toutes la question de la légitimité du droit de parole du Québec, parce que le Québec n'a vraiment jamais été un État pleinement souverain, contrairement au Dominion de Terre—Neuve qui, préalablement, en 1949, avait atteint un degré de souveraineté comparable à celui du Dominion du Canada.

Il ne faut pas penser que le Canada a commencé en 1867, sans remonter presque dans la préhistoire pour retrouver les droits des peuples autochtones. Nous pouvons quand même situer les institutions qui ont fait le Canada, tel que nous le connaissons, l'évolution. Je vais glisser rapidement sur certains épisodes.

La première véritable institution que nous avons eue est, en 1663, le Conseil souverain de Nouvelle—France. Évidemment, le Conseil souverain de Nouvelle—France était une institution qui émanait directement de la monarchie française, une monarchie absolue à l'époque qui ne tolérait de partage avec aucun Parle-